



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 7 juillet 2025

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	14
VOTANTS	19
QUORUM	10
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
30 juin 2025	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
11 JUIL. 2025	
Codification : 5.6	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le <b>10 JUIL. 2025</b> et publication du <b>10 JUIL. 2025</b>	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
	

L'an deux mille vingt-cinq le **sept juillet**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **trente juin deux mille vingt-cinq** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Katy VAZQUEZ DUDEK, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE et Isabelle ROUVIDAN.

**Absents avec pouvoir :**

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Christine VALADE  
Didier DUPIN donne pouvoir à Marcel DUMAS  
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS  
Patricia PERRET donne pouvoir à Roseline TRAMBOUZE  
Lucie ROCH donne pouvoir à Katy VAZQUEZ DUDEK

Secrétaire de séance : Roseline TRAMBOUZE

**OBJET : 2025-023 : Avenant n°1 à la convention de mission d'assistance et de conseil avec le Centre de Gestion de la Loire pour la désignation d'un référent déontologue des élus**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023-018 en date du 6 juillet 2023 portant désignation d'un référent déontologue et laïcité pour les élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion de la Loire.

Il indique que le coût de cette prestation s'élevait jusqu'alors à 10 € par an et par élu en fonction. Il avait été convenu que dès lors qu'une commune adhère au service pour un élu, ce même élu n'était pas refacturé aux autres établissements dans lequel il disposait d'un mandat. Un travail fastidieux de croisement des données devait être engagé à chaque modification de composition d'une assemblée ou lors d'une nouvelle adhésion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20250707-2025-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2025  
Publication : 10/07/2025

Aussi, le Centre de Gestion de la Loire a souhaité modifier le mode de tarification avec l'application d'un forfait :

NOMBRE D'ELUS	FORFAIT
Inférieur ou égal à 11	50€
12 à 19	150€
20 à 27	200€
29 à 33	250€
35 à 39	300€
40 à 60	350€
61 à 99	400€
100 et +	450€

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'avenant n°1 à la convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil relative au déferent déontologique et laïcité de l' élu local.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.
- **D'imputer** les dépenses correspondantes sur le compte 65568 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,

Ont signé au registre Monsieur le Maire et le secrétaire de séance,  
Copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

A PERREUX, le 10 juillet 2025

Le secrétaire de séance

Roseline TRAMBOUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20250707-2025-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2025  
Publication : 10/07/2025